

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2217

12 novembre 2009

### SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR .....	106380	IDROS bagno-arte .....	106395
Acheria International Group s.à r.l. ....	106401	Immo-Trust S.A. ....	106407
Albireo Properties S.à r.l. ....	106400	Immovative S.à r.l. ....	106396
Amber Properties S.à r.l. ....	106390	ING Car Lease Luxembourg S.A. ....	106407
Angel Two (Lux) S.à r.l. ....	106388	ING Car Lease Luxembourg S.A. ....	106410
Aquimmo S.A. ....	106385	ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l. ....	106409
Auburn Properties S.à r.l. ....	106390	I.W.I.C. Investment Group S.A. ....	106401
Avenches S.à r.l. ....	106391	Laubach Containers Sàrl .....	106396
Barn Properties S.à r.l. ....	106381	Liberté Services et Conseils S.A. ....	106410
Bell Global Investments .....	106406	Logic S.A. ....	106384
Bousval S.A. ....	106385	Miranda Lux Real Estate S.A. ....	106391
BRE/Vitalia S.à r.l. ....	106413	Miranda Lux Real Estate S.A. ....	106393
Carbon Trade & Finance SICAR S.A. ...	106387	Mtrust Investholding S.A. ....	106407
Cubros S.A. ....	106385	M Trust S.A. ....	106407
Cufflink S.à r.l. ....	106414	Nouvelle Société du Rapide des Ardennes Sàrl .....	106391
Ehoran Kan S.A. ....	106391	Oraxys Environment 1 S.C.A. ....	106401
Eurotechnik S.C.A. ....	106380	Pama Solidum S.à r.l. ....	106385
Eurotechnik S.C.A. ....	106413	Paul SCHAAL et Fils s.à r.l. ....	106393
Eurotechnik S.C.A. ....	106388	Peinture Werthessen S.à r.l. ....	106384
Finservice S.A. ....	106384	Porzentrum S.à r.l. ....	106381
Freileitungsbau S.à r.l. ....	106413	Provitalis Luxembourg S.à r.l. ....	106393
German Beer Investors Manager S.A. ...	106370	San Pieri S.A. ....	106385
Gordon Luxco 2 Sàrl .....	106400	Sfera S.A. ....	106380
Grand Bazar Schirtz Sàrl .....	106400	Sinolux S.à r.l. ....	106383
Harmonie Municipale Concordia Remich, association sans but lucratif .....	106381	Skala European Investments S.à r.l. ....	106416
Heco Reassurantie S.A. ....	106386	STRIKE Participations S.A. ....	106409
Hotel Equities Luxembourg S.à r.l. ....	106396	Winam Investment S.A. ....	106388
House and House S.A. ....	106406		

**German Beer Investors Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.834.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of October,  
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

German Beer Investors (BC) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies register pending,

duly represented by Ms Caroline Apostol, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 October 2009.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a société anonyme.

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "German Beer Investors Manager S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Münsbach, City of Schuttrange. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

**Art. 6.** All shares of the Company shall be issued in registered form. The issued shares shall be entered into the shareholders' register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the

Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholder's register evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### C. Management

**Art. 7.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if its noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 8.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 10.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the joint signatures of at least two directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of directors. If the Company is managed by one single director, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of the single director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the single director.

**Art. 12.** The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13.** In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **D. General meetings of shareholders**

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request

the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held on the last business day of June each year at 10.00 a.m. in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, unless convened earlier in accordance with these articles by the Manager. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting. Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

### **E. Supervision**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. If certain thresholds are exceeded, the statutory auditor(s) shall be replaced by one or several réviseurs d'entreprise.

### **F. Financial year - Profits**

**Art. 16.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

### **G. Liquidation**

**Art. 18.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

## H. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 19.** These articles of incorporation may be amended at any time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### I. Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

The present articles of incorporation are worded in English followed by a German version. In case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

#### *Transitory provisions*

1) The first accounting year shall begin at the date of the Company's incorporation and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2010.

#### *Subscription and payment*

The thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by German Beer Investors (BC) S.à r.l. prenamed.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions.

##### *First resolution*

The sole shareholder resolves to fix the number of directors to three and elect each of the following persons as director for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended on 31 December 2010: Each of the following persons are appointed as director:

- Ms Ailbhe Jennings, Director, bom in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, with address at 9A, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Mark Nunnally, Director, bom in Kentucky, USA, on 30 November 1958, with address at 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, United States; and

- Mr Edward Berk, Director, born in Washington D.C., USA, on 27 September 1973, with address at Devonshire House 6<sup>th</sup> floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United-Kingdom

##### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to elect KPMG Audit with registered office 9, rue allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010.

##### *Third resolution*

The registered office of the Company is set at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a German translation, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahr zweitausendneun, den vierzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

German Beer Investors (BC) S.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Geschäftssitz in 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, noch nicht im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) eingetragen,

rechtmäßig vertreten durch Caroline Apostol, Juristin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13. Oktober 2009. Die Vollmacht nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

**A. Name - Dauer - Gesellschaftszweck - Gesellschaftssitz**

**Art. 1.** Es besteht hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhabern der in dieser Satzung ausgestellten Aktien eine Aktiengesellschaft (société anonyme), die die Bezeichnung „German Beer Investors Manager S.A.“ führt (nachstehend die "Gesellschaft").

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der auf die für eine Satzungsänderung notwendige Art und Weise gefasst wird, aufgelöst werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann auf jegliche Art und Weise Anleihen machen und Obligationen und Schuldscheine ausgeben.

Die Gesellschaft kann ferner Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Kredite gewähren, für diese Gesellschaften bürgen, zu ihren Gunsten Garantien geben und Sicherheiten stellen oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditär mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihres Zwecks förderlich oder notwendig erscheinen oder die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit ihrem Zweck stehen.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach, Großherzogtum Luxemburg. Der Verwaltungsrat ist befugt, den Gesellschaftssitz innerhalb der gleichen Gemeinde zu verlegen. Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann die Gesellschaft jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gründen.

Falls der Verwaltungsrat bestimmt, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche, soziale oder militärische Ereignisse sich ereignet haben oder bevorstehen, die den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Kommunikation zwischen dem Sitz und dem Ausland unmöglich machen, kann der Sitz vorübergehend, bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände, ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

**B. Gesellschaftskapital - Aktien**

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) bestehend aus einunddreißigtausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der auf die für eine Satzungsänderung notwendige Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

Insofern es das Gesetz erlaubt, kann die Gesellschaft unter den gesetzlichen Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung des alleinigen Aktionärs (oder eines anderen Aktionärs) führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 6.** Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Die Aktien werden in ein Aktienregister eingetragen, das von der Gesellschaft geführt wird oder von einer oder mehreren zu diesem Zweck von der Gesellschaft ernannten Person(en). Dieses Register enthält den Namen und die Adresse von jedem Aktionär sowie die Anzahl der Aktien die jeder Aktionär besitzt.

Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt. Auf Anfrage des entsprechenden Aktionärs werden Aktienzertifikate ausgestellt, die die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind. Falls die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer besitzt, unterzeichnet dieser alleine die Aktienzertifikate. Die Unterschriften können handschriftlich oder gedruckt sein.

Die Übertragung von Namensaktien erfolgt durch eine schriftliche Erklärung der Übertragung, die in das Aktienregister eingetragen und datiert und von dem Übertragenden und dem Erwerber oder von zu diesem Zweck bevollmächtigten Personen unterzeichnet wird. Die Eintragung im Handelsregister muss von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft unterzeichnet werden oder von einer oder mehreren Personen, die zu diesem Zweck vom Verwaltungsrat befugt wurden. Jeder Aktionär muss der Gesellschaft eine Adresse mitteilen, an die alle Mitteilungen und Ankündigungen gesendet werden können. Diese Adresse wird ebenfalls in das Register eingetragen.

Falls ein Aktionär keine Adresse angibt, kann die Gesellschaft eine Mitteilung in das Aktienregister eintragen und es wird angenommen dass die Adresse des Aktionärs sich am Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet oder an jeder andere Adresse, die im Register durch die Gesellschaft registriert, bis der Aktionär der Gesellschaft eine andere Adresse angibt. Die Aktionäre können jederzeit ihre Adresse ändern, indem sie der Gesellschaft eine schriftliche Mitteilung an ihren Sitz senden oder an jede andere Adresse, die die Gesellschaft angegeben hat.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Sollte das Eigentum an Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

### C. Verwaltungsrat

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Vergütungen und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Dauer ihres Mandates darf sechs Jahre nicht überschreiten und endet grundsätzlich mit der Bestellung ihres Nachfolgers. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden. Falls die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet wurde oder wenn man bei einer Hauptversammlung der Aktionäre feststellt, dass alle Aktien der Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gehalten werden, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Geschäftsführer geleitet werden, bis zur jährlichen Hauptversammlung nach dem Zeitpunkt, zu dem die Gesellschaft feststellt, dass die Aktien der Gesellschaft durch mehrere Aktionäre gehalten werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die Hauptversammlung der Aktionäre gewählt, mit der einfachen Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen. Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit, mit oder ohne Angabe von Gründen, jedes Mitglied des Verwaltungsrates abberufen, mit der einfachen Mehrheit der gültig abgegebenen Stimmen.

Für den Fall, dass eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglieder ernannt wird, muss diese juristische Person einen ständigen Vertreter ernennen, der das Mandat im Namen und im Auftrag der juristischen Person durchführt. Die juristische Person darf ihren ständigen Vertreter nur dann widerrufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen Nachfolger ernennt.

Wird die Stelle eines Mitglieds des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates. In seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Die Person/en, die den Verwaltungsrat einberuft/einberufen, bestimmt/bestimmen die Tagesordnung der Versammlung des Verwaltungsrates. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Fax oder elektronische Post ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf vorangehende Einberufungsbedingungen kann verzichtet werden, wenn sämtliche Verwaltungsratsmitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten sind, oder wenn die abwesenden Verwaltungsratsmitglieder schriftlich zustimmen, dass auf die Einberufungsbedingungen verzichtet werden kann. Einberufungsschreiben sind nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich, per Telegramm, Telex oder Fax ein anderes Verwaltungsratsmitglied zu seinem Bevollmächtigten ernennen und durch ihn in der Sitzung handeln. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Wenn das Quorum nicht innerhalb einer halben Stunde nach der für die Versammlung vorgesehenen Uhrzeit erreicht wird, können die anwesenden Geschäftsführer die Versammlung verschieben. Einberufungen für eine solche verschobene

Versammlung werden von dem Sekretär, falls es einen gibt, ansonsten von einem Verwaltungsratsmitglied an den Verwaltungsrat geschickt.

Beschlüsse werden mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden entscheidend.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann anhand einer telefonischen Konferenzschaltung oder eines anderen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, dass jeder Teilnehmer an der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung und man nimmt an, dass eine solche Versammlung am Gesellschaftssitz der Gesellschaft stattfindet.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher Unterlagen gefasst werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt. Datum solcher Beschlüsse ist das Datum der letzten Unterzeichnung.

**Art. 9.** Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden unterzeichnet. Wenn die Gesellschaft nur durch einen Geschäftsführer geleitet wird, unterzeichnet dieser die Protokolle.

Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden von dem Vorsitzenden, von dem Sekretär oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 10.** Verwaltungsratsmitglieder können nur gültig handeln, wenn der Verwaltungsrat ordnungsgemäß einberufen worden ist oder anhand von schriftlichen Beschlüssen gemäß Artikel 8 dieser Satzung.

Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, die durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Unterschrift der durch den Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet. Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird die Gesellschaft durch dessen alleinige Unterschrift oder durch die Unterschrift der durch den alleinigen Geschäftsführer bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

**Art. 12.** Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, neue Fassung, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und entweder allein oder gemeinschaftlich zeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung, Vergütung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft besondere Vollmachten privatschriftlich oder durch notariell beglaubigte Urkunde erteilen.

**Art. 13.** Wenn es ein Interessenkonflikt zwischen einem Verwaltungsratsmitglied und der Gesellschaft gibt, muss dieses Verwaltungsratsmitglied den Verwaltungsrat sofort davon informieren und darf nicht in diesem Kontext wählen, aber wird im Quorum mitgezählt. Wenn ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ebenfalls Verwaltungsratsmitglied von einem Aktionär oder von einer Filiale des Aktionärs ist, gilt dies nicht als Interessenkonflikt. Ein Verwaltungsratsmitglied, das einen Interessenkonflikt mit einem Tagesordnungspunkt hat, muss dies dem Vorsitzenden vor Beginn der Versammlung mitteilen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied, das einen Konflikt mit den Interessen der Gesellschaft auf Grund eines persönlichen Interesses in einer Transaktion hat, die dem Verwaltungsrat zur Bestätigung vorgelegt wird, ist verpflichtet den Verwaltungsrat darüber zu informieren und seine Aussage aufzeichnen zu lassen, die sodann in das Protokoll der Sitzung aufgenommen wird. Er darf nicht an der Abstimmung an dem Tagesordnungspunkt teilnehmen, zu dem er einen Interessenkonflikt hat. Bei der darauf folgenden Hauptversammlung, wird, bevor jeglicher Beschluss gefasst wird, ein spezieller Bericht über die Transaktion erstellt, bei der ein Verwaltungsratsmitglied einen Konflikt mit den Interessen der Gesellschaft auf Grund eines persönlichen Interesses in einer solchen Transaktion hat.

#### **D. Hauptversammlung der Aktionäre**

**Art. 14.** Die ordnungsgemäß gebildete Hauptversammlung der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft. Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übt dieser die Rechte der Hauptversammlung aus.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Sie muss auch auf Antrag von Aktionären, die wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals vertreten, einberufen werden. Aktionäre, die wenigstens zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft vertreten, können einen oder mehrere Punkte der Tagesordnung hinzufügen. Eine solche Anfrage muss mindestens fünf (5) Tage vor der Versammlung per Einschreibebrief an den Sitz der Gesellschaft gesendet werden.

Die jährliche Hauptversammlung findet am letzten Arbeitstag des Monats Juni eines jeden Jahres um 10 Uhr statt, und zwar am Gesellschaftssitz der Gesellschaft oder an jedem anderen in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort in Luxemburg, insofern dies vorher mit dem Verwaltungsrat vereinbart wurde.

Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Die Hauptversammlungen der Aktionäre werden durch eine Mitteilung einberufen, die die Tagesordnung der Versammlung enthält und mindestens acht (8) Tage (ausschließlich des Versand- oder des Aushändigungstages) vor dem für die Versammlung vorgesehenen Datum an jeden Aktionär an seine im Aktienregister eingetragene Adresse per Einschreiben gesendet wird oder dem Aktionär auf eine andere von ihm bestimmte Art und Weise ausgehändigt wird.

Die Hauptversammlung der Aktionäre wählt ein Vorsitzender, der den Vorsitz der Versammlung einnimmt. Der Vorsitzende ernennt einen Sekretär, der für die Protokollierung der Sitzungen verantwortlich ist.

Die Geschäfte, über die bei der Hauptversammlung entschieden wird, beschränken sich auf die in der Tagesordnung enthaltenen Punkte (wobei die Tagesordnung alle gesetzlich vorgesehen Punkte enthält) und auf Geschäfte, die in Zusammenhang mit diesen Punkten stehen.

Aktionäre können an der Versammlung per Videokonferenzschaltung oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels teilnehmen. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Kommunikationsmittel müssen allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlauben, sich durchgehend untereinander zu hören sowie effektiv an der Sitzung teilzunehmen. Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Fax oder durch jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend), bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär kann durch Wahlformulare wählen, die per Post oder per Fax an den Sitz der Gesellschaft oder an eine andere im Einberufungsschreiben angegebene Adresse zu senden sind. Die Aktionäre können dabei die von der Gesellschaft ausgestellten Wahlformulare benutzen, die zumindest den Ort, das Datum, die Uhrzeit, die Tagesordnung und den der Versammlung zum Beschluss vorgelegten Vorschlag enthalten. Für jeden Vorschlag soll das Wahlformular drei Felder enthalten, die es dem Aktionär erlauben, durch Ankreuzen des jeweiligen Feldes für oder gegen den Vorschlag zu stimmen, beziehungsweise sich der Stimme zu enthalten.

Wahlformulare, die weder eine Stimmabgabe für den Vorschlag, gegen den Vorschlag, noch eine Stimmenthaltung enthalten, sind ungültig. Die Gesellschaft nimmt nur Wahlformulare an, die sie vor der Versammlung erhalten hat, auf die sich das betreffende Wahlformular bezieht.

Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen gefasst, mit Ausnahme von Beschlüssen, die eine Abänderung der Satzung mit sich bringen und durch eine Mehrheit von zwei Dritteln der gültigen Stimmen auf einer Hauptversammlung gefasst werden. Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, die von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

### E. Aufsichtsrat

**Art. 15.** Die Geschäfte der Gesellschaft unterliegen der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung der Aktionäre ernennt diese Rechnungsprüfer und bestellt sie ab. Die Dauer ihres Mandates darf nicht sechs Jahre nicht überschreiten. Die Rechnungsprüfer können mehrmals hintereinander ernannt werden. Falls gewisse Grenzwerte überschritten werden, werden die Rechnungsprüfer durch einen oder mehrere réviseurs d'entreprises ersetzt.

### F. Geschäftsjahr - Gewinn

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des gezeichneten Kapitals betragen, wie im Artikel 5 dieser Satzung beschrieben.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns.

Abschlagsdividenden können gemäß den gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

### G. Auflösung der Gesellschaft

**Art. 18.** Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrerer Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

Die Liquidationserlöse werden von den Liquidatoren an die Aktionäre ausgeschüttet, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Aktien.

## H. Satzungsänderung

**Art. 19.** Die vorliegende Satzung kann von einer Hauptversammlung der Aktionäre geändert werden, vorausgesetzt die Anwesenheits- und Mehrheitsquoten, die in dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen sind, werden beachtet.

## I. Anwendbares Recht

**Art. 20.** Für sämtliche Fragen, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert. Die vorliegende Satzung ist in englischer Sprache verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Bei Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die englische Fassung maßgebend.

### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung wird im Jahr 2010 stattfinden.

### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Die einunddreißigtausend (31.000) Aktien wurden von German Beer Investors (BC) S.à r.l. gezeichnet.

Alle Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

### *Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs*

Der alleinige Aktionär, der das gesamte Kapital vertritt, hat unmittelbar nach der Gründung folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Aktionär beschließt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei festzulegen. Folgende Personen werden als Verwaltungsratsmitglieder bis zu der Hauptversammlung, die über die Geschäftsbilanz des Rechnungsjahrs 2010 entscheidet, ernannt:

- Frau Ailbhe Jennings, Director, geboren in Dublin, Irland, am 27. März 1963, mit Adresse in 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg;
- Herr Mark Nunnely, Director, geboren in Kentucky, USA, am 30. November 1958, mit Adresse in 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA;
- Herr Edward Berk, Director, geboren in Washington D.C., USA, am 27. September 1973, mit Adresse in Devonshire House, 6. Etage, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Vereinigtes Königreich.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Aktionär beschließt KPMG Audit mit Sitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Rechnungsprüfer der Gesellschaft, bis zu der Hauptversammlung, die über die Geschäftsbilanz des Rechnungsjahrs 2010 entscheidet, zu ernennen.

#### *Dritter Beschluss*

Der alleinige Aktionär beschließt, dass der Gesellschaftssitz sich in 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxemburg, befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: C. APOSTOL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2009. Relation : LAC/2009/43755. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136873/551.

(090165568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Eurotechnik S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 56.347.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROTECHNIK S.C.A.

CONCORDE S.à r.l.

Gérant-associé commandité

Signatures

Référence de publication: 2009137306/14.

(090165655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.056.

Il est requis de procéder à la modification suivante au Registre de Commerce et des Sociétés:

Le mandat des trois commissaires aux comptes ci-dessous venait à échéance en date du 5 mars 2009:

1. Monsieur Roy BROOKE, né à Birmingham, Angleterre, le 29 août 1972, demeurant à Torfheidedreeff 26, 2970 Schilde, Belgique;

2. Monsieur Andrew LESTER, né à Hanovre, Allemagne, le 10 octobre 1980, demeurant à Jodenstraat 46, 2000 Anvers, Belgique;

3. Monsieur Yoav ZINGHER, né à Haïfa, Israël, le 10 avril 1980, demeurant à 45 Gilbey House, Jamestown Road, Londres NW1 7BY, Angleterre.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

*Pour 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.C.A. SICAR*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137307/20.

(090165726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Sfera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.364.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SFERA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009137308/12.

(090165654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Porzentrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 23.423.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137317/15.

(090165787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Barn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137318/11.

(090165619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Harmonie Municipale Concordia Remich, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5560 Remich, 1, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg F 8.121.

STATUTS

Entre les soussignés,

NOM Prénom:

BECKER-WEINTZEN

Monique

DIEDERICH Adrien

FOETZ Carlo

FOETZ Luc

GOEBEL Roland

GREIVELDINGER Mike

LANG-MULLER Alix

RODRIGUES Olivier

SCHADECK Marc

SCHINTGEN-SCHOMER

Christiane

SCHONS Viviane

Profession:

fonctionnaire d'état

fonctionnaire d'état

fonctionnaire communal

employé privé

étudiant

employé de l'état indépendant

employé privé

ouvrier communal

fonctionnaire d'état

indépendante

professeur

Domicile:

42, rue de la Gare,  
L-5540 Remich

14, rue des Prés,  
L-4941 Bascharage

1, rue du Château,  
L-5516 Remich

1, rue du Château,  
L-5516 Remich

56, rue de la Cité,  
L-5517 Remich

62, rue de la Cité,  
L-5517 Remich

33, rue St. Nicolas,  
L-5554 Remich

6, rte de Luxembourg,  
L-5551 Remich

19-21, rue Foascht,  
L-5534 Remich

2, rue Anny Blau,  
L-5515 Remich

3, rue de l'école,  
L-5431 Lenningen

Nationalité:

luxembourgeoise

luxembourgeois

luxembourgeois

luxembourgeois

luxembourgeois

luxembourgeois

luxembourgeoise

luxembourgeois

luxembourgeois

luxembourgeoise

luxembourgeoise

SCHWACHTGEN Robert	retraité	3, am Pesch, L-5495 Wintrange	luxembourgeois
ZEIMET-SCHROEDER Monique	sans	6, rue de la Sapinière, L-5571 Remich	luxembourgeoise

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif (dénommée ci-après loi du 21 avril 1928).

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination "Harmonie Municipale Concordia Remich, association sans but lucratif". Son siège est fixé à Remich et sa durée est illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socioculturelle.

**Art. 3.** L'association se compose de musiciens (membres musicalement actifs), membres participants (membres musicalement non-actifs mais collaborant au bon fonctionnement de l'association), membres du conseil d'administration, porte(s)-drapeau, archivistes et toutes autres personnes participant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

**Art. 4.** Les personnes qui désirent devenir membres de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande. Ne peuvent devenir membres de l'association que les personnes ayant atteint l'âge de quatorze (14) ans.

**Art. 5.** Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale. Cette cotisation annuelle ne pourra pas être supérieure à cent (100) Euro.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire;
- b) automatiquement en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée;
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

**Art. 7.** Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Dans les assemblées générales, seuls les membres ont droit de vote. Les membres honoraires et les membres donateurs sont exclus du droit de vote.

**Art. 8.** L'assemblée générale a pour mission notamment d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

**Art. 10.** Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 11.** L'assemblée est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

**Art. 12.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

**Art. 13.** Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 14.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs aux moins et de quinze membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de deux ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Au moins un tiers du conseil d'administration doit être composé de musiciens.

Les nouvelles candidatures doivent parvenir par écrit au président du conseil d'administration 48 heures avant la réunion de l'assemblée générale.

**Art. 15.** Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 16.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter lors des réunions du conseil d'administration.

**Art. 17.** A l'exclusion des pouvoirs expressément dévolus par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires courantes de l'association. Il prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents.

Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

**Art. 18.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour tout engagement financier supérieur au montant de 150 €, les administrateurs ne pourront agir que sur approbation préalable du conseil d'administration. Pour les quittances, la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

**Art. 19.** Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'orchestre, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association. Ce règlement doit être soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des membres.

**Art. 20.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et dépenses et l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre de chaque année. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale. Les vérificateurs des comptes n'ont pas besoin de faire partie des membres de l'association.

**Art. 21.** Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur".

De même peut-il conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes ou des institutions qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association.

Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

**Art. 22.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

**Art. 24.** Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

FOETZ Carlo / SCHWACHTGEN Robert / DIEDERICH Adrien / FOETZ Luc / GOEBEL Roland /  
GREIVELDINGER Mike / RODRIGUES Olivier / LANG-MULLER Alix / SCHADECK Marc / SCHONS Viviane /  
BECKER-WEINTZEN Monique / SCHINTGEN-SCHOMER Christiane / ZEIMET-SCHROEDER Monique.

Référence de publication: 2009136871/131.

(090165683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Sinolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 33.435.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.  
Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009137316/15.

(090165788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Peinture Werthessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.483.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.  
Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009137319/15.

(090165785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Finservice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 12.191.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FINSERVICE S.A.*  
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009137301/12.

(090165663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Logic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.553.

*Mention rectificative du dépôt du 27 juillet 2009 (n° 090114013)*

Le bilan modifié au 31.12.2008, les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
LOGIC S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2009137348/16.

(090165740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**San Pieri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 116.234.

Le bilan au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt initial effectué en date du 11/09/2009 avec le numéro L090142118.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137347/11.

(090165558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Aquimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 101.762.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009137345/10.

(090165584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Cubros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 114.764.

Le bilan au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt initial effectué en date du 14/11/2008 avec le numéro L080167699.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137346/11.

(090165559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Pama Solidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 110.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009137338/11.

(090165597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Bousval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137376/10.

(090165680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 98.417.

L'an deux mil neuf, le huit octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HECO REASSURANCE S.A. en abrégé Heco Re S.A. ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 18 février 2004

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 98.417

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Roger BOUSARD, Account Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Clare HARGREAVES, manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de 200.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 3.000.000 EUR à 3.200.000 EUR par création de 200 nouvelles actions.

2. Paiement et libération des 200.000 EUR en espèce par les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Modification du dernier alinéa de l'Article 7 comme suit:

**Art. 7. Dernier alinéa.** "Les copies ou extraits de telles minutes, qui seraient à produire en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs ou par le Dirigeant Agréé.

5. Suppression de l'avant-dernier alinéa de l'Article 8 des statuts.

6. Suppression de la phrase suivante dans l'Article 11 des statuts:

"Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004".

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 200.000,- EUR (deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 3.000.000,- EUR (trois millions d'euros) à un montant de 3.200.000,- EUR (trois millions deux cent mille euros) par la création et l'émission de 200 (deux cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, souscrites et libérées par les actionnaires au pro rata de leurs participations respectives.

La somme de 200.000,- EUR (deux cent mille euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire qui le confirme expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent mille euros (3.200.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Les actions seront nominatives et un registre des actionnaires contiendra la désignation exacte de chacun d'eux, l'indication de leur nombre d'actions et, le cas échéant, les transferts à leur date respective.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. Dernier alinéa.** Les copies ou extraits de telles minutes, qui seraient à produire en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs ou par le Dirigeant Agréé."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'Article 8 des statuts en relation avec l'autorisation préalable de la nomination d'un délégué de la gestion journalière par l'assemblée générale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la phrase suivante dans l'article 11 des statuts: "Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.15 heures

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. BOUSARD, Valérie COQUILLE, C. HARGREAVES, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42712. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009136881/81.

(090165587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Carbon Trade & Finance SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.118.

*Auszug aus der Jahreshauptversammlung der Gesellschaft vom 20. Oktober 2009*

Am 20. Oktober 2009 hat die Jahreshauptversammlung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn Sergei IVANOV, geboren am 23. Oktober 1980 in Moskau, Russland, geschäftsansässig in 16, Building 1, Nametkina Street, 117420 Moskau, Russland, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, mit sofortiger Wirkung und für eine Dauer bis zur Jahreshauptversammlung, die im Jahr 2011 stattfindet.

Die Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Andrey AKIMOV
- David BURNS
- Sascha KLAUS
- Paul MOUSEL
- Alexei OBOZINTSEV
- Ingo RAMMING
- Chlodwig REUTER
- Matthew SHAW
- Sergei IVANOV

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Oktober 2009.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009137298/27.

(090165162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Eurotechnik S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 56.347.

---

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROTECHNIK S.C.A.

CONCORDE S.à.r.l.

Gérant-associé commandité

Signatures

Référence de publication: 2009137304/14.

(090165656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Winam Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.267.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137310/15.

(090165793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Angel Two (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.177.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf.

Le seize octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée ANGEL ONE (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg numéro B123184,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de ANGEL TWO (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B123177, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 285 du 2 mars 2007,

avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège de la société à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur de la société:

La société de droit panaméen DAHLIA COMPANY INC., avec siège social à Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14<sup>th</sup> Floor (République de Panama), immatriculée sous le numéro 598510.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'associée unique dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la société à savoir Messieurs Christian BÜHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY et Martin PUGH, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

**Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine.

On the sixteenth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The limited liability company ANGEL ONE (LUX) S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B123184,

here duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of ANGEL TWO (LUX) S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B123177, incorporated by deed of the undersigned notary on the 15<sup>th</sup> of December 2006, published in the Mémorial C number 285 of the 2<sup>nd</sup> of March 2007,

with a share capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each,

and that it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the company to L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

106390

*Second resolution*

The sole shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to appoint as liquidator of the company:

The company under the laws of Panama DAHLIA COMPANY INC., with registered office in Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14<sup>th</sup> Floor (Republic of Panama), registered under the number 598510.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the sole shareholder in the cases provided for by law.

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to give full discharge to the managers of the company namely Christian BÜHLMANN, Alexandre TASKIRAN, Thierry TRIBOULOT, David HEANEY and Martin PUGH for the performance of their mandates until this day.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2009. Relation GRE/2009/3878. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009136878/98.

(090165203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Auburn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137329/11.

(090165616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Amber Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009137333/11.

(090165610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Nouvelle Société du Rapide des Ardennes Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perle, 45, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.311.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137322/15.

(090165781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Miranda Lux Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.957.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137323/15.

(090165780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Avenches S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137331/11.

(090165612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Ehoran Kan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.554.

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réuni l'assemblée générale de la société anonyme EHORAN KAN S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 230 du 2 mai 2001

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 78.554

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. constater l'existence d'un actionnaire unique, réunissant l'intégralité du capital social de la Société;
2. modifier les statuts de la Société en vue de permettre à celle-ci d'être administrée et représentée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique conformément à l'article 51, alinéa premier de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi");
3. divers.

II.- Que restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant.

III.- Que l'actionnaire unique, réunissant cent pour cent du capital social, peut décider valablement sur les points repris au point sub I-.

L'assemblée prend ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Constatant que l'intégralité du capital social est réuni entre les mains d'une seule personne, l'assemblée décide de permettre à la Société d'être administrée par un administrateur unique en cas d'actionnaire unique, de supprimer, de manière générale et sans incidence du nombre d'administrateurs de la Société et de modifier subséquentement les articles 5 et 6 des statuts de la Société tel que précisé dans la prochaine résolution.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les deux (10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup>) derniers paragraphes de l'article 6 des statuts par le texte suivant:

" **Art. 6. (10<sup>ème</sup> paragraphe).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu du 9<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 6 des statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée à 15.30 heures

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, C. KARP, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42747. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009136882/65.

(090165569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Miranda Lux Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.957.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009137324/15.

(090165778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Paul SCHAAL et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 22, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 23.694.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009137321/15.

(090165782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Provitalis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 63.717.

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

L'associé/gérant

Monsieur Michel MATHIEU, préparateur en pharmacie, né à Metz (F), le 11 juin 1948, demeurant à L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage

propriétaire de quatre-vingt-dix (90) parts sociales

Monsieur Nicolas MATHIEU, né à Phalsbourg (F) le 21 juillet 1981, domicilié F-54120 Baccarat, 6, route de Gellacourt  
propriétaire de dix (10) parts sociales

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "PROVITALIS LUXEMBOURG S.À R.L." avec siège social à L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 63.717;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 1998 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 442 du 18 juin 1998

- Qu'elle a un capital social de cinq cents mille franc Luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs Luxembourgeois (5.000) LUF chacune,

- Que suite à une cession de parts sous seing privé en date de ce jour, Monsieur Michel MATHIEU a cédé dix (10) parts sociales à Monsieur Nicolas MATHIEU

laquelle cession de parts restera annexée au présent acte après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant.

### *Acceptation de la cession de parts*

Monsieur Michel MATHIEU, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Lesquels comparants, ont ensuite requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité, comme suit:

#### *Première résolution*

Les associés constatent la conversion du capital de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR (cours de conversion officiel) et décident d'augmenter le capital social à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), moyennant versement en espèces d'un montant total de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), avec fixation de la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

#### *Libération*

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versement en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Nicolas MATHIEU, préqualifié comme fondé de pouvoirs, avec pouvoirs d'exécuter pour les travaux administratifs de la société, et de confirmer Monsieur Michel MATHIEU, préqualifié, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

#### *Troisième Résolution*

Les associés décident d'élargir l'objet de la Société, de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 le siège social de la société vers L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la libération et décident en conséquence de faire une refonte complète des statuts qui aura la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PROVITALIS LUXEMBOURG S.À R.L."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

#### **Art. 3.**

3.1. La société a pour objet l'import, l'export, l'achat, la vente, la production, la location et la représentation de tous produits, véhicules et matériels paramédicaux, orthopédiques et accessoires.

3.2 La Société a encore pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.3 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MATHIEU, N. MATHIEU, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42745. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009136880/116.

(090165572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

#### **IDROS bagno-arte, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 122.044.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137330/14.

(090165771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Laubach Containers Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 105.948.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137326/15.

(090165775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Immovative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 36, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 103.652.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137327/15.

(090165774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.289.925,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.055.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on November 2, 2004, published in the Mémorial C Number 65, dated January 24, 2005, having its registered office at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 174,930, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 104.055 (the "Company").

There appeared,

Hyatt Hotels Corporation, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Hyatt Center, 71, South Wacker Drive - 14<sup>th</sup> floor, Chicago, Illinois 60606, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under the file number 20-1480589;

here represented by Mr Régis Galiotto, Jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 4,998 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Hyatt Hotels Corporation has been duly informed.

Hyatt Hotels Corporation through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 71,114,995 so as to raise it from its current amount of USD 174,930 to USD 71,289,925 by the creation and the issuance of 2,031,857 new shares with a nominal value of USD 35 each subject to the payment of a global share premium of USD 5 attached;
- 2) Subscription, intervention and payment of 2,031,857 new shares with a nominal value of USD 35 each and payment of a global share premium of USD 5 attached by a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
- 3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
- 4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Hyatt Hotels Corporation the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 71,114,995 (seventy-one million one hundred fourteen thousand nine hundred ninety-five US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 174,930 to USD 71,289,925 by the issuance of 2,031,857 new shares with a nominal value of USD 35 each, subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to USD 5 to be fully allocated to a freely distributable share premium account.

*Second resolution*

It is resolved to accept that the 2,031,857 new shares of the Company with a nominal value of USD 35 each be subscribed by Hyatt Hotels Corporation, subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to USD 5, by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of USD 71,115,000 (the "Receivable") it holds against the Company.

*Intervention - Subscription - Payment*

Hyatt Hotels Corporation, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 71,114,995 by subscribing to all the 2,031,857 new shares of the Company subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to USD 5, the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

*Evaluation*

The value of the Receivable is set at USD 71,115,000 (seventy-one million one hundred fifteen thousand US Dollars). Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Effective implementation of the contribution*

Hyatt Hotels Corporation, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, valid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under the applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

*Managers' intervention:*

Thereupon intervened:

Marcel Antonio Morales, Sébastien Pauchot and Doeke van der Molen acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, Hyatt Hotels Corporation resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** Capital The Company's share capital is set at USD 71,289,925 (seventy-one million two hundred eighty-nine thousand nine hundred twenty-five US Dollars) divided into 2,036,855 (two million thirty-six thousand eight hundred and fifty-five) shares with a nominal value of USD 35 (thirty-five US Dollars) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the shareholders taken by a vote of seventy-five percent (75%) or more shares in favor."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 7,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constitué suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 novembre 2005 et publié au Mémorial C Numéro 65 du 24 janvier 2005, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 174.930 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.055 (la "Société").

A comparu,

Hyatt Hotels Corporation, une société de droit de l'Etat du Delaware, USA, ayant son adresse au Hyatt Center, 71, South Wacker Drive - 14<sup>th</sup> floor, Chicago, Illinois 60606, USA et immatriculée auprès de l'"Office of the Secretary of State of the State of Delaware" sous le numéro 20-1480589;

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 4.998 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Hyatt Hotels Corporation a été préalablement informée.

Hyatt Hotels Corporation représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 71.114.995 USD pour le porter de son montant actuel de 174.930 USD à 71.289.925 USD par l'émission de 2.031.857 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35 USD chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale attachée de 5 USD;

2) Souscription, intervention et paiement des 2.031.857 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35 USD chacune et paiement d'une prime d'émission globale attachée de 5 USD, par un apport en nature de l'associé unique de la Société;

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Hyatt Hotels Corporation, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 71.114.995 USD (soixante et onze millions cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 174.930 USD à 71.289.925 USD par l'émission de 2.031.857 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35 USD chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 5 USD, devant être entièrement allouée à un poste librement distribuable du bilan.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les 2.031.857 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 35 USD chacune soient souscrites par Hyatt Hotels Corporation, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 5 USD, par apport en nature consistant en une créance d'un montant de 71.115.000 USD que Hyatt Hotels Corporation détient à l'égard de la Société (la "Créance").

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Hyatt Hotels Corporation, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 71.114.995 USD en souscrivant à l'ensemble des 2.031.857 nouvelles parts sociales de la Société moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée de 5 USD, la totalité devant être entièrement libérée par apport de la Créance.

#### *Evaluation*

La valeur de la Créance a été fixée à 71.115.000 USD (soixante et onze millions cent quinze mille US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

Hyatt Hotels Corporation, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

Marcel Antonio Morales, Sébastien Pauchot et Doeke van der Molen, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, juriste, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, Hyatt Hotels Corporation a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 71.289.925 USD (soixante et onze millions deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-cinq US Dollars), divisé en 2.036.855 (deux millions trente-six mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 35 USD (trente-cinq US Dollars) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution des associés prise par un vote d'au moins 75% (soixante-quinze pour cent) des parts sociales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 7.000,- Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 01 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35486. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication Mémorial C Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136886/190.

(090165714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Albireo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.130.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009137334/11.

(090165607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Gordon Luxco 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.950.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés et enregistrés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2009137335/14.

(090165602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Grand Bazar Schirtz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.173.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137356/15.

(090165770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**I.W.I.C. Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 64.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009137336/11.

(090165601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Acheria International Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 124.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009137337/11.

(090165599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Oraxys Environment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 14B, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 138.321.

In the year two thousand and ninth, on the fifteenth day of September,  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ORAXYS ENVIRONMENT 1 S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 14B, rue du Pont, L-8087 Bertrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.321, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1334 of 30 May 2008 (the Company).

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Grégory Fayolle, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman requests the notary to enact that:

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of Article 4, first paragraph,

"The Company is formed for a limited duration of ten (10) years starting on the Initial Closing Date, provided that the life of the Company may be extended for a duration of six (6) years divided into six (6) periods of one (1) year each at the Gérant's sole discretion in which case all the Shareholders will be notified one (1) month prior to the effective date of the extension (the "Duration of the Company"). At the expiration of its term, the Company will be dissolved and liquidated in accordance with Article 36."

2.- Add of a paragraph at the end of Article 9.2.

"The Gérant has no obligation, neither commitment, neither responsibility, to find an acquirer for an A Shareholder or a B Shareholder that would like to sell its A Shares or its B Shares. Moreover, the Gérant has no obligation, neither commitment, neither responsibility, to define a price of the A Shares or of the B Shares for an Authorized Transfer."

3.- Amendment of the fourth paragraph of Article 11.1

"During the Commitment Period, Class A Shares will be issued at the nominal value with the premium of € 475 increased by an interest rate corresponding to 2% per year for 2008 and 2009 and 3% per year for 2010 and 2011 (capitalised) for the period between the Initial Closing Date and the payment date specified in the Subscription Call's Notice. Class B Shares will be issued at their nominal value. After the Commitment Period, Class A Shares and Class B Shares will be issued at the Net Asset Value per Share determined as of the date of the corresponding increase in capital, but not less than the issue price per Class A Share at the Final Closing Date and not less than the nominal value per Class B Share

4.- Amendment of the definition "Final Closing date" into Article 37.

"Final Closing Date: the last date until which the A Shareholders are able to commit for subscribing in the Company i.e. 31 December 2011"

5.- Amendment of the definition "Aggregate Amount Objective" into Article 37.

"Aggregate Amount Objective: between EUR 50,000,000 and EUR 100,000,000."

6.- Increase of capital for a amount of 59,175.- Euros in order to raise it from its present amount of 33,000.- Euros to 92,175.- Euros by issuing of 2,255 Class A shares and 112 Class B Shares, with a share premium for an amount of 1.097.089,40 Euros.

7.- Renunciation of the subscription right.

8.- Subscription and payment as follows:

- Mrs Marie Kluyskens: 1,000 Class A Shares, and 5 Class B Shares
- Mr Edouard Koeune: 250 Class A Shares, and 1 Class B Shares
- Oraxys S.A.: 5 Class A Shares, and 101 Class B Shares
- Mr Jean-Marie Greindl: 1,000 Class A Shares, and 5 Class B Shares

9.- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. Said attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the Bureau, the proxy holder and the notary, shall remain attached to the present deed in order to be filed with the purposes of registration.

III. It appears from the attendance list, that 1,255 (one thousand two hundred fifty-five) Class A Shares, 64 (sixty four) Class B Shares, and 1 (one) Class C Shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the share capital of the Company, are represented at the Meeting so that the Meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed in advance.

IV. After deliberation, the Meeting has unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to amend Article 4, first paragraph, so that he shall read as follows:

"The Company is formed for a limited duration of ten (10) years starting on the Initial Closing Date, provided that the life of the Company may be extended for a duration of six (6) years divided into six (6) periods of one (1) year each at the Gérant's sole discretion in which case all the Shareholders will be notified one (1) month prior to the effective date of the extension (the "Duration of the Company"). At the expiration of its term, the Company will be dissolved and liquidated in accordance with Article 36."

*Second resolution*

The Meeting decides to add a paragraph at the end of Article 9.2., so that he shall read as follows:

"The Gérant has no obligation, neither commitment, neither responsibility, to find an acquirer for an A Shareholder or a B Shareholder that would like to sell its A Shares or its B Shares. Moreover, the Gérant has no obligation, neither commitment, neither responsibility, to define a price of the A Shares or of the B Shares for an Authorized Transfer."

*Third resolution*

The Meeting decides to amend the fourth paragraph of Article 11.1, so that he shall read as follows:

"During the Commitment Period, Class A Shares will be issued at the nominal value with the premium of € 475 increased by an interest rate corresponding to 2% per year for 2008 and 2009 and 3% per year for 2010 and 2011 (capitalised) for the period between the Initial Closing Date and the payment date specified in the Subscription Call's Notice. Class B Shares will be issued at their nominal value. After the Commitment Period, Class A Shares and Class B Shares will be issued at the Net Asset Value per Share determined as of the date of the corresponding increase in capital, but not less than the issue price per Class A Share at the Final Closing Date and not less than the nominal value per Class B Share

*Fourth resolution*

The Meeting decides to amend the definition "Final Closing date" into Article 37, so as to read as follows:

"Final Closing Date: the last date until which the A Shareholders are able to commit for subscribing in the Company, i.e. 31 December 2011"

*Fifth resolution*

The Meeting decides to amend the definition "Aggregate Amount Objective" into Article 37, so as to read as follows:

"Aggregate Amount Objective: between EUR 50,000,000 and EUR 100,000,000."

*Sixth resolution*

The Meeting decides to increase the capital to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-nine thousand one hundred seventy-five Euros (59,175.- EUR), in order to bring the share capital from its present amount of thirty-three thousand Euros (33,000.- EUR) to an amount of ninety-two thousand one hundred seventy-five Euros (92,175.- EUR) by way of creation and issuance of two thousand two hundred fifty-five (2,255) Class A Shares, one hundred twelve (112) Class B Shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) with a total share premium of one million ninety-seven thousand eighty-nine Euros and forty Cents (1,097,089.40 EUR).

*Seventh resolution*

The Meeting approves and accepts the subscription and the paying up of the two thousand two hundred fifty-five (2,255) Class A Shares, one hundred twelve (112) Class B Shares newly issued of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

1) Mme Marie Kluyskens, born on May 12, 1973, in Uccle (B), with a personal address in at 37, Avenue Général Baron Empain, B-1150 Brussels hereby represented by Grégory Fayolle, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on September 7<sup>th</sup>, 2009, declares to subscribe to 1,000 newly issued Class A shares and 5 newly Class B Shares of the Company and fully pay them by way of a contribution in cash in an amount of twenty-five thousand one hundred twenty-five Euros (25,125.- EUR) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company and with a share premium of four hundred eighty-five thousand eight hundred eighty Euros (485,880.-EUR).

2) M. Edouard Koeune, Born on August 26, 1943 at Esch sur Alzette, residing at I Rote-Haag-Weg 47 Aachen 52076 (D), hereby represented by Grégory Fayolle, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on September 9<sup>th</sup>, 2009, declares to subscribe to 250 newly issued Class A shares and 1 newly Class B Shares of the Company and to fully pay them by way of a contribution in cash in an amount of six thousand two hundred seventy-five Euros (6,275.- EUR) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company and with a share premium of one hundred one thousand four hundred seventy Euros (121,470.- EUR).

3) ORAXYS S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8087 Bertrange, 14B, Rue du Pont, registration with the Luxembourg trade and companies' register N° 112.196, hereby represented by Grégory Fayolle, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on September 15<sup>th</sup>, 2009, declares to subscribe to 5 newly issued Class A shares and 101 newly Class B Shares of the Company and to fully pay them by way of a contribution in cash in an amount of two thousand six hundred fifty Euros (2,650.- EUR) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company and with a share premium of two thousand four hundred twenty-nine Euros and forty Cents (2,429.40 EUR).

4) M. Jean-Marie Greindl, Born on September 27<sup>th</sup>, 1962 at Brussels, residing at 10 Drève Aurélie Solvay, B-1150 Brussels, hereby represented by Grégory Fayolle, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on September 14<sup>th</sup>, 2009, declares to subscribe to 1,000 newly issued Class A shares and 5 newly Class B Shares of the Company and to fully pay them by way of a contribution in cash in an amount of twenty-five thousand one hundred twenty-five Euros (25,125.- EUR) which shall be fully allocated to the nominal share capital account of the Company and with a share premium of four hundred eighty-seven thousand three hundred ten Euros (487,310.- EUR).

The amount of one million one hundred fifty-six thousand two hundred sixty-four Euros and forty Cents (1,156,264.40 Euros) representing the increase of the share capital in cash with the share premium is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,800.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ORAXYS ENVIRONNEMENT 1 S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 14B, Rue du Pont, L-8087 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.321, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1334 du 30 mai 2008 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée nomme scrutateur Gregory Fayolle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:

1.- Modification de l'article 4, premier alinéa des statuts.

"La Société est constituée pour une durée limitée de dix (10) ans à compter de la Date de Clôture Initiale, étant entendu que la durée de vie de la Société peut être prorogée pour une durée de six (6) ans divisée en six (6) périodes d'une (1) année chacune à la seule discrétion du Gérant auquel cas tous les Actionnaires en seront informés un (1) mois avant la date effective de la prorogation (la "Durée de la Société"). A l'expiration de son mandat, la Société sera dissoute et liquidée conformément à l'article 36."

2.- Rajout d'un alinéa à la fin de l'article 9.2.

"Le Gérant n'a aucune obligation, ni engagement, ni responsabilité, pour trouver un acquéreur pour le compte d'un Actionnaire A ou d'un Actionnaire B qui voudrait vendre ses Actions de Catégorie A ou ses Actions de Catégorie B. De plus, le Gérant n'a aucune obligation, ni engagement, ni responsabilité, pour définir un prix des Actions de Catégorie A ou des Actions de Catégorie B pour un Transfert Autorisé."

3.- Modification du quatrième alinéa de l'article 11.1

"Au cours de la Période d'Engagement, les Actions de Catégorie A seront émises à leur valeur nominale avec la prime de 475 Euros augmentée d'un taux d'intérêt correspondant à 2% par an pour 2008 et 2009 et 3% par an pour 2010 et 2011 (capitalisés) pour la période comprise entre la Date de Clôture Initiale et la date de paiement spécifiée dans l'Avis d'Appel à Souscription. Les Actions de Catégorie B seront émises à leur valeur nominale. Après la Période d'Engagement, les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B seront émises à la Valeur de l'Actif Net par Action déterminée à la date de l'augmentation de capital correspondante, mais pas moins que le prix d'émission par Action de Catégorie A à la Date de Clôture Finale et pas moins que la valeur nominale par Action de Catégorie B."

4.- Modification de la définition "Date de Clôture Finale" au sein de l'article 37.

"Date de Clôture Finale: la dernière date jusqu'à laquelle les Actionnaires A sont en mesure de s'engager à investir dans la Société, c'est-à-dire le 31 décembre 2011."

5.- Modification de la définition "Objectif du Montant Global" au sein de l'article 37.

"Objectif du Montant Global: Entre € 50.000.000 et € 100.000.000."

6.- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de 59.175,- Euros pour le porter de son montant actuel de 33.000,- Euros à 92.175,- Euros par émission de 2.255 actions de catégorie A et 112 actions de catégorie B, assorties d'une prime d'émission d'un montant de 1.097.089,40 Euros.

7.- Renonciation au droit de souscription préférentiel

8.- Souscription et libération de la façon suivante:

- Mme Marie Kluyskens: 1.000 actions de Catégorie A, et 5 actions de Catégorie B
- Monsieur Edouard Koeune: 250 actions de Catégorie A, et 1 action de Catégorie B
- Oraxys S.A.: 5 actions de Catégorie A, et 101 actions de Catégorie B
- Monsieur Jean-Marie Greindl: 1.000 actions de Catégorie A, et 5 actions de Catégorie B

9.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations des actionnaires représentées, signées ne varietur par les membres du Bureau, le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence que les 1.255 (mille deux cent cinquante cinq) actions de Class A, les 64 (soixante-quatre) actions de Class B et 1 (une) action de Class C ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant le capital social émis de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés au préalable.

IV. Après délibération, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société est constituée pour une durée limitée de dix (10) ans à compter de la Date de Clôture Initiale, étant entendu que la durée de vie de la Société peut être prorogée pour une durée de six (6) ans divisée en six (6) périodes d'une (1) année chacune à la seule discrétion du Gérant auquel cas tous les Actionnaires en seront informés un (1) mois avant la date effective de la prorogation (la "Durée de la Société"). A l'expiration de son mandat, la Société sera dissoute et liquidée conformément à l'article 36."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de rajouter un alinéa à la fin de l'article 9.2., pour lui donner la teneur suivante:

"Le Gérant n'a aucune obligation, ni engagement, ni responsabilité, pour trouver un acquéreur pour le compte d'un Actionnaire A ou d'un Actionnaire B qui voudrait vendre ses Actions de Catégorie A ou ses Actions de Catégorie B. De plus, le Gérant n'a aucune obligation, ni engagement, ni responsabilité, pour définir un prix des Actions de Catégorie A ou des Actions de Catégorie B pour un Transfert Autorisé."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article 11.1, pour lui donner la teneur suivante:

"Au cours de la Période d'Engagement, les Actions de Catégorie A seront émises à leur valeur nominale avec la prime de 475 Euros augmentée d'un taux d'intérêt correspondant à 2% par an pour 2008 et 2009 et 3% par an pour 2010 et 2011 (capitalisés) pour la période comprise entre la Date de Clôture Initiale et la date de paiement spécifiée dans l'Avis d'Appel à Souscription. Les Actions de Catégorie B seront émises à leur valeur nominale. Après la Période d'Engagement, les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B seront émises à la Valeur de l'Actif Net par Action déterminée à la date de l'augmentation de capital correspondante, mais pas moins que le prix d'émission par Action de Catégorie A à la Date de Clôture Finale et pas moins que la valeur nominale par Action de Catégorie B."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la définition "Date de Clôture Finale" au sein de l'article 37, pour lui donner la teneur suivante:

"Date de Clôture Finale: la dernière date jusqu'à laquelle les Actionnaires A sont en mesure de s'engager à investir dans la Société, c'est-à-dire le 31 décembre 2011."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la définition "Objectif du Montant Global" au sein de l'article 37, pour lui donner la teneur suivante:

"Objectif du Montant Global: Entre € 50.000.000 et € 100.000.000."

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille cent soixante-quinze Euros (59.175,- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-trois mille Euros (33.000,- EUR) à quatre-vingt-douze mille cent soixante-quinze Euros (92.175,- EUR) par l'émission de mille deux cent cinquante-cinq (2.255) actions de Catégorie A, cent douze (112) actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune avec une prime d'émission totale de six cent neuf mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et cinquante-deux Cents (1.097.089,40 EUR).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription des deux mille deux cent cinquante-cinq (2.255) actions de Catégorie A, cent douze (112) actions de Catégorie B, et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

*Souscription - Paiement*

1) Mme Marie Kluyskens, née le 12 mai 1973, à Uccie (B), demeurant à 37, Avenue Général Baron Empain, B-1150 Bruxelles représenté par Grégory Fayolle, prénommé, en vertu d'un pouvoir en date du 7 septembre 2009, déclare souscrire à 1.000 actions de Catégorie A, et 5 actions de Catégorie B nouvellement émises de la Société et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille cent vingt-cinq Euros (25.125,- EUR) qui est entièrement alloué au capital de la Société, avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt Euros (485.880,- EUR).

2) M. Edouard Koeune, né le 26 août 1943 à Esch sur Alzette, demeurant à I Rote-Haag-Weg 47 Aachen 52076 (D), représenté par Grégory Fayolle, prénommé, en vertu d'un pouvoir en date du 9 septembre 2009, déclare souscrire à 250 actions de Catégorie A, et 1 actions de Catégorie B nouvellement émises de la Société et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent soixante-quinze Euros (6.275,- EUR) qui est entièrement alloué au capital de la Société, avec une prime d'émission d'un montant de cent vingt et un mille quatre cent soixante-dix Euros (121.470,- EUR).

3) ORAXYS S.A., une société anonyme régi par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-8087 Bertrange, 14B, Rue du Pont, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.196, représenté par Grégory Fayolle, prénommé, en vertu d'un pouvoir en date du 15 septembre 2009, déclare souscrire à 5 actions de Catégorie A, et 101 actions de Catégorie B nouvellement émises de la Société et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille six cent cinquante Euros (2.650,- EUR) qui est entièrement alloué au capital de la Société, avec une prime d'émission d'un montant de deux mille quatre cent vingt-neuf Euros et quarante Cents (2.429,40,- EUR).

4) M. Jean-Marie Greindl, né le 27 septembre 1962 à Bruxelles, demeurant à 10 Drève Aurélie Solvay, B-1150 Bruxelles, représenté par Grégory Fayolle, prénommé, en vertu d'un pouvoir en date du 14 septembre 2009, déclare souscrire à 1.000 actions de Catégorie A, et 5 actions de Catégorie B nouvellement émises de la Société et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille cent vingt-cinq Euros (25.125.- EUR) qui est entièrement alloué au capital de la Société, avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent dix Euros (487.310,- EUR).

Le montant total de un million cent cinquante-six mille deux cent soixante-quatre Euros et quarante Cents (1.156.264,40 Euros) représentant l'augmentation du capital social en numéraire et la prime d'émission est à la libre disposition de la société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Coûts

Les dépenses, coûts, frais de toute sorte qui seront à la charge de la Société relatifs au présent acte sont estimés à environ 2.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, G. FAYOLLE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37918. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136887/276.

(090165703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

#### **House and House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.346.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009137353/12.

(090165673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

#### **Bell Global Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.850.

#### EXTRAIT

Par résolution prise en date du 21 septembre 2009, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du «85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg» au «44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg» avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009137475/16.

(090166206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Immo-Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 33.683.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009137355/12.

(090165671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**ING Car Lease Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 40.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingrid LENTZ  
*Secrétariat Général*

Référence de publication: 2009137358/11.

(090165364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Mtrust Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. M Trust S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 54.668.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "M TRUST S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.668, constituée suivant acte reçu le 23 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 356 du 25 juillet 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 50 (cinquante) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Adoption de la langue française comme langue régissant les statuts.
- 2) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- 3) Changement de la dénomination de la société en "MTRUST INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).
- 4) Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'adopter la langue française comme langue régissant les présents statuts.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "MTRUST INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "MTRUST INVESTHOLDING S.A."

**Art. 2.** La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition des dits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 50 (cinquante) actions de EUR 620,- (six cent vingt euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42304. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136884/113.

(090165724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

Le bilan de la société au 30 juin 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009137351/13.

(090165676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**STRIKE Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.784.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009137352/12.

(090165674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**ING Car Lease Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingrid LENTZ  
*Secrétariat Général*

Référence de publication: 2009137359/11.

(090165359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

**Liberté Services et Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.010.

L'an deux mil neuf, le trentième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ Liberté Services et Conseils S.A.", avec siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 129010 constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 6 juin 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 1<sup>er</sup> août 2007 numéro 1612 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Jean Seckler, précité, le 20 mars 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 30 avril 2008 numéro 1076.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elise KLEIN WASSINK, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10 avenue de la Liberté à Luxembourg (L-1930).

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Bernard HERMAN, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10 avenue de la Liberté à Luxembourg (L-1930).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Linda MOUAZ, Juriste, demeurant professionnellement au 10 avenue de la Liberté à Luxembourg (L-1930).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Démission de M. Philippe LAMBERT en qualité d'administrateur de la Société et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

2) Nomination de M. Patrick WANT en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) années;

3) Démission de la société FISCOGES - FISCALITE COMPTABILITE ET GESTION S.à r.l. en qualité de commissaire de la Société et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

4) Nomination de la société W.B.A. S.A. à la fonction de commissaire de la Société pour une durée de six (6) années;

5) Démission de Madame Elise KLEIN WASSINK et de Monsieur Bernard HERMAN de leurs titres de délégué à la gestion journalière;

6) Demande auprès du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement d'annuler/de désactiver les autorisations de commerce n° 121217/A "commerce" et n° 121217 "conseil économique" délivrées le 26 septembre 2008 concernant uniquement Madame Elise KLEIN WASSINK;

7) Création de deux catégories d'administrateurs A et B et modification subséquente de l'article 8 premier paragraphe;

8) Répartition des administrateurs en fonction dans les deux catégories A et B à savoir Madame Elise KLEIN WASSINK et de Monsieur Bernard HERMAN dans la catégorie A et Monsieur Patrick WANT, dans la catégorie B;

9) Suppression de la voix prépondérante de celui qui préside la réunion du conseil d'administration en cas de partage des voix et modification subséquente de l'alinéa 8 de l'article 9;

10) Changement du régime de signature statutaire actuel des administrateurs, la Société se trouvant dorénavant engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A; et modification afférente du dernier alinéa de l'article 9 des statuts de la Société;

11) Introduction d'un capital autorisé d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) étant entendu que le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ne pourra pas être limité ni supprimé par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé;

12) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter la résolution ci-dessus "Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 331.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles sous formes nominatives en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres"

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée acte la démission de Monsieur Philippe LAMBERT en qualité d'administrateur de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Patrick WANT, comptable, né le 12 juillet 1969 à Namur (Belgique), demeurant 4 rue Principale à Rochonvillers France (F-57840) en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) années.

*Troisième résolution*

L'assemblée acte la démission du commissaire de la société FISCOGES - FISCALITE COMPTABILITE ET GESTION S.à r.l. et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société W.B.A. S.A, Société Anonyme ayant son siège social situé au 10 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B146193 à la fonction de commissaire de la Société pour une durée de six (6) années.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte des démissions en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société de Madame Elise KLEIN WASSINK et de Monsieur Bernard HERMAN qui toutefois sont confirmés dans leurs mandats d'administrateur de la Société pour Madame Elise KLEIN WASSINK et d'administrateur et président du conseil d'administration de la Société pour Monsieur Bernard HERMAN.

*Sixième résolution*

L'assemblée demande au Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement de bien vouloir annuler/désactiver les autorisations de commerce n° 121217/A "commerce" et n° 121217 "conseil économique" délivrées le 26 septembre 2008 concernant uniquement Madame Elise KLEIN WASSINK et charge Linda MOUAZ, Juriste, aux fins de procéder aux formalités requises auprès des autorités compétentes.

Madame Elise KLEIN WASSINK accepte expressément d'annuler/de désactiver ses autorisations de commerce précitées et s'engage à remplir le formulaire "demande d'annulation".

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. Premier paragraphe.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non répartis en deux catégories d'administrateurs A et B."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de répartir les administrateurs en fonction dans les deux catégories A et B à savoir Madame Elise KLEIN WASSINK et Monsieur Bernard HERMAN dans la catégorie A et Monsieur Patrick WANT, dans la catégorie B.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la prépondérance de la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration en cas de partage des voix et de modifier en conséquence l'alinéa 8 de l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9. Alinéa 8.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion ne sera pas prépondérante."

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de changer le régime de signature statutaire actuel des administrateurs, la Société se trouvant dorénavant engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A.

L'assemblée décide en conséquence de modifier le dernier alinéa de l'article 9 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 9. Dernier alinéa.** la Société est engagée, en toutes hypothèses, par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A, le tout sans préjudice de délégations spéciales."

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) étant entendu que le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants ne pourra pas être limité ni supprimé par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 331.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles sous formes nominatives en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elise KLEIN , Linda MOUAZ, Bernard HERMAN, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2009. LAC/2009/31070. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009136883/160.

(090165562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Freileitungsbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137364/15.

(090165768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**BRE/Vitalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.480.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°1400 du 20 juillet 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009136963/15.

(090165273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Eurotechnik S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 56.347.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROTECHNIK S.C.A.  
CONCORDE S.à.r.l.  
Gérant-associé commandité  
Signatures

Référence de publication: 2009137299/14.

(090165665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Cufflink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.831.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le 23 octobre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société SYRUS FINANCE S.A., une société de droit panaméen, ayant son siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama,

ici représenté par Maria João CUSTODIO CORDEIRO, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 21 octobre 2009,

dont une copie restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: "CUFFLINK S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la création, la commercialisation et la fabrication sur mesure de tous textiles, vêtements, accessoires, maroquinerie, chaussures, lingerie, parfumerie et cosmétique, ainsi que toute transaction commerciale y ayant trait, à savoir achat et vente de locaux de commerce.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes opérations d'import ou d'export liées à son objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (12.500,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Au cas où la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 18.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

*Souscription et Libération du capital social*

Les cent (100) parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, SYRUS FINANCE S.A., prédite, et sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumenta ire moyennant certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euros (900,- EUR).

*Décision de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur David AKDIME, gérant de sociétés, demeurant à 19, rue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

2. - Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, respectivement mandataire de la comparante, ces derniers, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maria João CUSTODIO CORDEIRO, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2009. LAC/2009/44708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009136894/125.

(090165290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---

**Skala European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.594.

*Extrait des décisions prises par de l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

1. Madame Tazia BENAMEUR, administrateur de sociétés, née à Mohammedia (Algérie), le 9 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).

Luxembourg, le 26 OCT. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Skala European Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137232/20.

(090165217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

---